

NORD FRANCE PLATRERIE
SASU
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 19 Rue Du Général De Gaulle
62157 ALLOUAGNE
951 038 587 RCS ARRAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 02/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le deux septembre
À dix-huit heures,

Monsieur Jean SZATKOWSKI, Associé unique et Président de la Société NORD FRANCE PLATRERIE propriétaire de la totalité des 200 actions composant le capital social de ladite société ;

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier, à compter du 2 septembre 2024, la dénomination de la Société, laquelle devient : « 123Agencements »

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : « 123Agencements »

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu. ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

En outre, l'associé unique décide suite à la mise à jour des statuts de supprimer purement et simplement les articles 32 et suivants, n'ayant plus de raison d'être.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jean SZATKOWSKI